



Institut Régional de Sommellerie Sud de France (Siren : 200096741)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Thuir
Arrondissement	Céret
Département	Pyrénées-Orientales
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/2021
Date d'effet	01/01/2022

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. ANTOINE PARRA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Allée Hector Capdellayre
Distribution spéciale	BP 11
Code postal - Ville	66301 THUIR
Téléphone	04 68 53 21 87
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	81 223
Densité moyenne	153,74

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
66	CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès (200043602)	CC
66	CC des Aspres (246600449)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
<p>- Autres</p> <p>1° <i>Accroître la promotion, la notoriété et l'attractivité des productions locales notamment vitivinicole, et des territoires couverts par la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illobérès et la Communauté de communes des Aspres et notamment par des actions dans les domaines suivants : - Le développement de l'attractivité oenotouristique des territoires concernés ; - La valorisation de la production vitivinicole locale afin de mieux la différencier des concurrents et de redynamiser le marché ; - L'amélioration de la connaissance des produits locaux par les acteurs du territoire, véritables ambassadeurs du terroir ; - Le soutien à la professionnalisation des acteurs en charge de la promotion des productions locales.</i></p> <p>2° <i>Créer et développer un Institut régional de sommellerie pour d'une part la formation initiale, continue et professionnelle des acteurs de la filière vitivinicole, tourisme, et commerce, et d'autre part, sur la mise en place d'ateliers, conférences, évènements liés au vin et à destination d'une clientèle oenotouristique (locale, nationale et internationale), pour favoriser l'attractivité, le développement et la notoriété du territoire et notamment par des actions dans les domaines suivants : - La création de programmes de formation ; - La location et la mise à disposition de locaux à destination de prestataires de la formation dont l'éducation nationale ; - La location et la mise à disposition de locaux à destination de prestataires oenotouristiques ; - L'organisation d'évènements en lien avec l'objet de l'IRS SUD DE FRANCE ; - L'élaboration du plan de communication tous publics.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)